

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la chambre de recours pour le
personnel subsidié des Ecoles supérieures des Arts officielles
subventionnées**

A.Gt 25-08-2005

M.B. 12-09-2005

Modification :**A.Gt 09-05-08 (M.B. 09-07-08)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants), notamment les articles 300 et 302;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2004, instituant une chambre de recours pour le personnel subsidié des Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2005;

Arrête :

Modifié par A.Gt 09-05-2008

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la chambre de recours de l'enseignement supérieur artistique officiel subventionné, ci-après dénommée «la chambre de recours» :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs dans les Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées :

EFFECTIF	1 ^{er} SUPPLEANT	2 ^e SUPPLEANT
M. Yvon CLOSSEN;	M. Gérard VAN GOOLEN;	M. Freddy THOMAS;
Mme Marie-Agnès CAPRON;	M. Jacques LECOUTURIER;	M. Michel FAGNOUL;
M. Bernard BAY;	M. Alain CEYSENS;	M. Pol SOUDAN;
M. Michel BAUDSON;	M. Bruno GOOSSE;	M. Roberto GALLUCCIO;
M. Alain DENIS.	M. André DELALEAU.	M. Guy NELIS.

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans les Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées :

EFFECTIF	1 ^{er} SUPPLEANT	2 ^e SUPPLEANT
M. Robert MANCHON;	M. Eric VANDAMME;	M. Francis CLOSON;
M. Michel AUBRY;	M. Raymond MARCHAND;	M. Freddy LIMBOURG;
Mme Anne-Françoise VANGANSBERGT;	M. Jean BERNIER;	M. André HAMER;
M. Luc ANDRIS;	M. Clément BAUDUIN;	M. André BRULL;
M. Yuri BRAGINSKY.	Mme Bernadette VAN DAMME.	M. Jean-Pierre LAMBERTY.



Article 2. - M. Frédéric KURZ, substitut général près la cour du travail de Liège, est nommé président de la chambre de recours.

Article 3. - Mme Isabelle GRISAY, attachée au Ministère de la Communauté française, est nommée secrétaire de la chambre de recours.

Mme Françoise JACOBS, assistante au Ministère de la Communauté française et Monsieur Jan MICHIELS, attaché au Ministère de la Communauté française, sont nommés secrétaires adjoints de la chambre de recours.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 5. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 août 2005.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET.

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS.